

01000 - Gestion financière

**Propositions de Garanties d'emprunts-
Organismes de construction - Cessions**

Rapport n° CP/2018/340

Service gestionnaire :

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport propose d'autoriser les organismes à vendre des logements et de décider du maintien des garanties d'emprunt correspondantes pour :

- la SA d'HLM Domial ESH pour la vente de situés dans diverses communes ;
- l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 pour la vente de 2 logements à Langensoultzbach.

SA d'HLM DOMIAL ESH

1 - La SA d'HLM Domial ESH souhaite vendre deux logements et six garages situés 20 rue des Romains à Zinswiller. La SA d'HLM Domial ESH demande l'autorisation de vente au Département avec le maintien de sa garantie sur le solde de l'emprunt restant dû tant que les logements ne sont pas vendus. La vente est destinée prioritairement à l'ensemble des locataires de logements appartenant à la SA d'HLM Domial ESH et domiciliés dans le département.

La Commission Permanente du Conseil Général réunie le 5 janvier 2009 (CP/2009/67) décidé d'accorder une garantie à 100 % pour deux emprunts d'un montant de 182 921 € destinés à financer l'acquisition – amélioration de deux logements locatifs sociaux situés 20 rue des Romains à Zinswiller.

Le capital restant dû garanti par le Département à la date du 31 décembre 2017 s'élève à 108 651,14 € pour ces emprunts.

2 - La SA d'HLM Domial ESH souhaite vendre neuf logements situés 7 rue de la Rothlach à Herrlisheim. La SA d'HLM Domial ESH demande l'autorisation de vente au Département avec le maintien de sa garantie sur le solde de l'emprunt restant dû tant que les logements ne sont pas vendus. La vente est destinée prioritairement à l'ensemble des locataires de logements appartenant à la SA d'HLM Domial ESH et domiciliés dans le département.

Le Conseil Général réuni le 17 mai 2004 a décidé d'accorder une garantie à 50 % pour un emprunt d'un montant de 310 000 € destiné à financer la construction de neuf logements locatifs sociaux situés 7 rue de la Rothlach à Herrlisheim.

Le capital restant dû garanti par le Département à la date du 31 décembre 2017 s'élève à 129 047,41 € pour cet emprunt.

3 - La SA d'HLM Domial ESH souhaite vendre huit logements situés 1A et 1B rue Berlioz à Wasselonne. La SA d'HLM Domial ESH demande l'autorisation de vente au Département avec le maintien de sa garantie sur le solde de l'emprunt restant dû tant que les logements ne sont pas vendus. La vente est destinée prioritairement à l'ensemble des locataires de logements appartenant à la SA d'HLM Domial ESH et domiciliés dans le département.

La Commission Permanente du Conseil Général réunie le 7 septembre 2009 a décidé d'accorder une garantie à 100% pour deux emprunts d'un montant de 41 880 € et 280 000€ destinés à financer l'acquisition – amélioration de huit logements locatifs sociaux situés 1A et 1B rue Berlioz à Wasselonne.

Le capital restant dû garanti par le Département à la date du 30 juin 2018 s'élève à 36 654,55 € et 254 541,69 € pour ces emprunts.

4 - La SA d'HLM Domial ESH souhaite vendre huit logements situés Impasse du Chemin de fer à Otterswiller. La SA d'HLM Domial ESH demande l'autorisation de vente au Département avec le maintien de sa garantie sur le solde de l'emprunt restant dû tant que les logements ne sont pas vendus. La vente est destinée prioritairement à l'ensemble des locataires de logements appartenant à la SA d'HLM Domial ESH et domiciliés dans le département.

Le Conseil Général réuni le 16 juin 2003 a décidé d'accorder une garantie à 50% pour un emprunt d'un montant de 414 051 € destiné à financer la construction de huit logements locatifs sociaux situés Impasse du Chemin de fer à Otterswiller.

Le capital restant dû garanti par le Département à la date du 31 décembre 2017 s'élève à 335 155,95 € pour cet emprunt.

Office Public de l'Habitat OPUS 67

L'Office Public de l'Habitat OPUS 67 souhaite vendre deux logements situés 13 et 15 rue des Acacias à Langensoultzbach. L'OPUS 67 demande l'autorisation de vente au Département avec le maintien de sa garantie sur le solde de l'emprunt restant dû tant que les logements ne sont pas vendus. La vente est destinée prioritairement à l'ensemble des locataires de logements appartenant à l'OPUS 67 et domiciliés dans le département.

La Commission Permanente du Conseil Général réunie le 8 avril 2013 a décidé d'accorder une garantie à 100% pour la lettre d'offre globale (LOG) dans laquelle figure l'opération de construction de logements situés Rue des Acacias à Langensoultzbach.

Le capital restant dû garanti par le Département à la date du 1^{er} janvier 2018 s'élève à 1 419 320,34 € pour cette opération.

Le produit de la vente de ces logements devra servir à rembourser partiellement les emprunts garantis. Au plus tard à l'issue de la vente de la totalité des logements, les emprunts devront être remboursés en totalité. La SA d'HLM Domial ESH et l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 devront informer le Département au fur et à mesure de l'état de la vente.

Les présentes actions se fondent sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'autoriser la SA d'HLM Domial ESH à vendre deux logements et six garages situés 20 rue des Romains à Zinswiller, tout en maintenant la garantie départementale sur le solde restant dû de l'emprunt tant que les logements ne seront pas vendus pour 100% de deux emprunts d'un montant de 182 921 € destiné à financer l'acquisition – amélioration de deux logements locatifs sociaux situés 20 rue des Romains à Zinswiller ;

- décide d'autoriser la SA d'HLM Domial ESH à vendre les neuf logements situés 7 rue de la Rothlach à Herrlisheim, tout en maintenant la garantie départementale sur le solde restant dû de l'emprunt tant que les logements ne seront pas vendus pour 50% d'un emprunt d'un montant de 310 000 € destiné à financer la construction de neuf logements locatifs sociaux situés 7 rue de la Rothlach à Herrlisheim ;

- décide d'autoriser la SA d'HLM Domial ESH à vendre huit logements situés 1A et 1B rue Berlioz à Wasselonne, tout en maintenant la garantie départementale sur le solde restant dû de l'emprunt tant que les logements ne seront pas vendus pour 100% de deux emprunts d'un montant de 41 880 € et 280 000 € destinés à financer l'acquisition – amélioration de huit logements locatifs sociaux situés 1A et 1B rue Berlioz à Wasselonne ;

- décide d'autoriser la SA d'HLM Domial ESH à vendre les huit logements situés Impasse du Chemin de fer à Otterswiller, tout en maintenant la garantie départementale sur le solde restant dû de l'emprunt tant que les logements ne seront pas vendus pour 50% d'un emprunt d'un montant de 414 051 € destiné à financer la construction de huit logements locatifs sociaux situés Impasse du Chemin de fer à Otterswiller.

Le produit de la vente de ces logements devra servir à rembourser partiellement les emprunts garantis. Au plus tard à l'issue de la vente de la totalité des logements, les emprunts devront être remboursés en totalité. La SA d'HLM Domial ESH devra informer le Département au fur et à mesure de l'état des ventes.

- décide d'autoriser l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à vendre deux logements situés 13 et 15 rue des Acacias à Langensoultzbach, tout en maintenant la garantie départementale sur le solde restant dû de l'emprunt tant que les logements ne seront pas vendus pour 100% d'un emprunt d'un montant de 1 713 000 € destiné à financer l'opération de construction de logements locatifs sociaux situés Rue des Acacias à Langensoultzbach ;

Le produit de la vente de ces logements devra servir à rembourser partiellement les emprunts garantis. Au plus tard à l'issue de la vente de la totalité des logements, les emprunts devront être remboursés en totalité. L'Office Public de l'Habitat OPUS 67 devra informer le Département au fur et à mesure de l'état des ventes.

Par ailleurs, la Commission Permanente :

- approuve les termes des projets d'avenant aux conventions joints en annexe à la présent délibération et autorise son président à signer tous les documents de pure exécution établis en ces affaires ;

- autorise son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'FB' followed by a long horizontal stroke.

Frédéric BIERRY